



Lycée
Louis DAVIER



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

Lycée Louis DAVIER

Dossier de Candidature

BASKET-BALL



**RESPECT — ÉPANOUISSEMENT
INTÉGRATION — RÉUSSITE**

DESCRIPTION

Le lycée DAVIER et le club de l'US JOIGNY proposent depuis la rentrée 2017 une section sportive basket-ball aux élèves (filles et garçons) entrant en 2de, en 1re ou terminale de la série générale.

Cette section offre à des jeunes sportifs la possibilité de poursuivre normalement leurs études, en préparant ainsi dans de bonnes conditions un baccalauréat général. Elle permet de plus un entraînement physique adapté à la pratique sportive.

Les objectifs éducatifs:

Contribuer à la réussite scolaire et valoriser les élèves au travers de leur réussite sportive.

Renforcer et développer le respect de l'autre et l'esprit sportif.

Renforcer la coopération, la solidarité et l'entraide au sein d'un groupe. Développer et renforcer le goût de l'effort.

Les objectifs sportifs:

Permettre aux élèves de progresser et de s'épanouir à travers la pratique approfondie de l'activité.

Développer une culture d'entraînement dans un climat favorable.

Développer des compétences dans toutes les dimensions.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Sur le plan sportif :

M. MARCHAND, coordonnateur de la section sportive, assure le suivi des élèves dans la pratique sportive. Il sera responsable des programmes d'entraînement en basket.

Il pourra être remplacé par **M. RIBAU COURT**, président et cadre technique de la section Basket de l'USJ, ou un(e) salarié(e) du club de l'US JOIGNY Basket-ball.

Sur le plan scolaire :

Sous l'impulsion de **M. MARCHAND** professeur d'EPS en charge de la section sportive et du professeur principal, un suivi régulier des résultats scolaires, du travail fourni et de l'assiduité sera effectué par l'équipe pédagogique.

ORGANISATION et FONCTIONNEMENT

Emploi du temps :

Afin de ne pas nuire à l'enseignement et pour une meilleure pratique de la discipline envisagée, les entraînements se situent à la mi-journée ou juste après les cours.

L'horaire hebdomadaire est fixé à 7 heures effectives (5h d'entraînement + 2h de préparation physique) les mardis et les jeudis de 12h00 à 14h00, et les mercredis de 12h30 à 15h30 lorsqu'il n'y a pas de compétition UNSS. Sur les mardis et jeudis, la restauration à la cantine du lycée est obligatoire. Pour les mercredis, le choix du lieu de repas reste à la discrétion des familles.

Les élèves sont affectés dans l'établissement en accord avec la décision d'orientation de l'établissement d'origine et la commission d'admission de l'établissement d'accueil.

Ils suivent les mêmes cours que leurs camarades.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
COURS	COURS	COURS	COURS	COURS
REPAS	ENTRAÎNEMENT 12H00-14H00	ENTRAÎNEMENT (musculature) 12H30-14H00	ENTRAÎNEMENT 12H00-14H00	REPAS
COURS	COURS	ENTRAÎNEMENT (séance de tir) 14H00-15H30	COURS	COURS

Travail et comportement :

Concernant les exigences scolaires, aucune faveur ne peut être accordée. Ni le travail scolaire, ni l'entraînement sportif ne peuvent être négligés, sous peine d'exclusion de la section sur décision du Chef d'Établissement.

Les élèves retenus devront respecter le contrat moral suivant:

- Résultats scolaires satisfaisants
- Assiduité aux cours et aux entraînements
- Comportement irréprochable au sein du lycée et du club support de la section

Conditions de vie :

Les élèves de la section sont soumis aux mêmes obligations que l'ensemble des élèves de l'établissement et respecteront le règlement intérieur du lycée.

Les élèves qui ne peuvent pas rentrer dans leur famille peuvent intégrer l'internat du lycée qui est ouvert du lundi 8h00 au vendredi 17h30.

Par rapport aux autres élèves, l'intégration en section sportive provoque une fatigue supplémentaire importante, mais aussi la naissance d'un statut spécifique lié à l'exemplarité. Afin d'assumer ces nouvelles obligations avec sérénité et succès, l'élève doit faire preuve d'un sérieux exemplaire et d'une organisation de ses activités (travail, détente, repos) lui assurant une vie équilibrée.

ORGANISATION et FONCTIONNEMENT

UNSS — Compétition — Club :

Les élèves doivent participer aux compétitions de basket (5c5 et 3c3) organisées par l'Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S.). Ils seront donc obligatoirement licenciés à l'Association Sportive du Lycée et devront participer à l'entraînement hebdomadaire du mercredi de 12h30 à 15h30 pour les semaines sans compétition scolaire.

Ils peuvent également, s'ils le souhaitent, participer à des compétitions organisées par la Fédération Française de Basket. (F.F.B.B.).

L'admission en section sportive ne modifie en rien les habitudes de pratique du sport du basketteur: celui-ci reste libre de demeurer dans son club d'origine ou de muter pour le club support de la section sportive.

Assurances :

Il est exigé de chaque famille, la souscription d'une assurance couvrant les dommages causés ou subis par les élèves au cours de leurs activités sportives, se situant dans le cadre scolaire, mais n'engageant pas la responsabilité de l'Etat.

Cette assurance pourra être souscrite auprès des associations de parents d'élèves ou toute autre compagnie d'assurance (contrat couvrant le maximum de risques : « responsabilité civile » et « individuelle accidents »).

Aspects financiers :

Le jeune sportif a droit aux bourses scolaires dans les mêmes conditions que les autres élèves (s'adresser à l'établissement d'origine).

Un montant forfaitaire de 70,00 € par année scolaire sera demandé par la section basket de l'Union Sportive du Jovienien, correspondant à l'achat d'un maillot d'entraînement et à l'adhésion à l'association sportive du lycée, qui est nécessaire pour la participation au championnat UNSS.

Le déplacement entre le lycée et les plateaux d'entraînement du club support s'effectue sous la responsabilité du club support.

Radiation :

Outre la demande de l'élève ou de ses responsables légaux, la radiation de la section sportive peut être prononcée par le proviseur du lycée, si les résultats scolaires ou l'assiduité sportive ne sont pas jugés satisfaisants sur les points énumérés dans le chapitre « Organisation ».

Par ailleurs, le volume d'entraînement et les exigences particulières de la section peuvent également être considérés comme des facteurs défavorables au déroulement de la scolarité et des performances scolaires, qui restent prioritaires, malgré les efforts de l'élève. Cette décision est signifiée par écrit à la famille. La radiation de la section sportive ne modifie pas l'affectation de l'élève dans l'établissement pour l'année en cours, si elle est prononcée en cours d'année scolaire. La décision d'exclusion de la section sportive, prononcée par le chef d'établissement, constitue une mesure d'organisation interne, non susceptible de recours hiérarchique ou contentieux.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour qui ?

La section sportive est réservée aux élèves issus des classes de 3^{ème} des établissements publics et privés, autorisés par ces derniers à intégrer une seconde générale, ainsi que des élèves qui intégreraient directement la section en classe de première ou de terminale de la série générale.

L'entraînement sportif se substitue aux enseignements optionnels facultatifs.

Langues étudiées possibles : anglais - allemand – espagnol

Comment?

Le dossier complet du candidat doit être rendu au secrétariat de l'établissement d'origine.

Il est à renvoyer par l'établissement d'origine **avant le VENDREDI 3 AVRIL 2026** à :

***Monsieur le Proviseur du Lycée Louis Davier
Avenue Molière
89300 JOIGNY***

Le niveau scolaire et sportif du candidat est apprécié de la manière suivante :

1. **Mercredi 6 mai 2026**, les élèves sont accueillis pour une journée de tests
2. **Entre le 7 mai et le 13 mai**, un comité de sélection est établi par les responsables de la section et l'équipe pédagogique du lycée, sous la présidence du proviseur.

Les aptitudes médicales :

Si le candidat est retenu après les tests sportifs et l'examen de son dossier scolaire, il devra présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du basket-ball en compétition.

Résultats définitifs d'admission et démarches à faire pour l'affectation :

L'admission en section sportive Futsal sera communiquée aux familles **fin mai**.

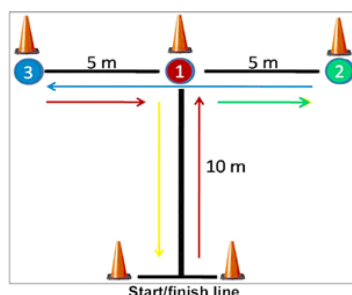
Dans le cas où le candidat ne relève pas du secteur de recrutement du lycée DAVIER, une **demande de dérogation** devra être établie et accompagner la **demande d'affectation préparée par l'établissement d'origine**. Cette demande de dérogation est à solliciter auprès de l'établissement d'origine du candidat.

DOSSIER de CANDIDATURE : PIÈCES à FOURNIR

1. Fiche de candidature et de renseignements dûment complétée (pp.7-8)
2. Photocopie des bulletins scolaires des premier et second trimestres de la classe de troisième, seconde ou première.
3. chèque de 5.00€ pour le repas du midi (*à apporter le 6 mai 2026*).

TESTS PHYSIQUES d'ADMISSION :

1. Test Vma (45"/15")
2. Test de détente (avec et sans élan)
3. Test de vitesse (T Test)



CALENDRIER des ÉPREUVES :

Vendredi 3 avril 2026	Date limite de dépôt des dossiers
Semaine du 20 au 24 avril 2026	Notification aux familles
Mercredi 6 mai 2026	Épreuves sportives
Entre le 7 et le 13 mai	Comité de sélection en vue de l'admission définitive et examen des dossiers scolaires



CONTACTS:

Établissement:

Lycée Louis DAVIER

Avenue Molière—89300 Joigny

03 86 92 40 00

0891199v@ac-dijon.fr

Responsable pédagogique :

Thomas Marchand

marchandthomas@neuf.fr





Lycée
Louis DAVIER

DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour l'entrée en SECTION SPORTIVE BASKET-BALL

Pour l'année scolaire 2026-2027

Le dossier complété par les familles, doit être renvoyé au lycée Davier par l'intermédiaire du secrétariat de l'établissement d'origine **avant le vendredi 3 avril 2026**, délai de rigueur.

RENSEIGNEMENTS :

(à remplir par la famille)

NOM du candidat : Prénoms :

Né le : à : Département :

Nationalité : Tél :

Courriel :

Nom et Prénom du responsable légal (père – mère – tuteur) :

Adresse complète :

.....
.....
.....

N° de téléphone :

Adresse mail :

Profession du responsable légal :

Employeur :

.....

Collège/Lycée fréquenté – classe – adresse de l'établissement – n° de téléphone :

.....
.....
.....

Langue vivante 1 : Langue vivante 2 :

RENSEIGNEMENTS SPORTIFS

Licence : Année : N°:

Club fréquenté :

Poids : Taille :

Poste occupé :

Niveau (catégories) :

Participation en compétition (nombre) :

Les cinq meilleures sélections de l'année précédente

Lieu	Épreuve	Classement

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) M ou Mme

Père, mère, tuteur du jeune

Déclare sur l'honneur :

- Avoir pris connaissance de la nature des épreuves physiques d'admissibilité.
- Que mon fils (ma fille) est régulièrement assuré(e) pour ces épreuves, et assume la responsabilité en matière d'assurance en cas d'accident.

Fait à

Le

Signature